



Guide à l'intention des parents et tuteurs des élèves du
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)

21 janvier 2021



CEPEO.ON.CA



MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION	4
FRÉQUENTATION SCOLAIRE	5
MODALITÉS GÉNÉRALES	5
CALENDRIERS SCOLAIRES	6
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)	7
CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE	9
NOUVELLES INSCRIPTIONS	10
ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	10
CLASSES SYSTÉMIQUES	10
APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI	11
NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE	11
SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE	11
HYGIÈNE DES MAINS	11
PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE	12
NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES / VENTILATION	13
SÉCURITÉ DES ÉLÈVES	13
VISITEURS ET BÉNÉVOLES	13
BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE	13
DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19	14
DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES	14
CAS DE SIGNES OU DE SYMPTÔMES, DE CAS CONFIRMÉ OU DE CAS SOUPÇONNÉ DE LA COVID-19	14
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES	15
ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES	15
CIRCULATION DANS L'ÉCOLE	16
FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS	17
AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE	17
MATÉRIEL SCOLAIRE ET EFFETS PERSONNELS	18
JEU EXTÉRIEUR ET COUR DE RÉCRÉATION	19
PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN	19

HEURE DU DÎNER	19
UTILISATION DES LOCAUX SPÉCIALISÉS	20
GYMNASE	20
CENTRE DE RESSOURCES (BIBLIOTHÈQUE)	21
SALLE DE MUSIQUE	22
COURS D'ALIMENTATION	22
LABORATOIRE DE SCIENCE	22
ATELIER SPÉCIALISÉ (CONSTRUCTION, MÉCANIQUE, ETC.)	23
RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES	23
CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE	24
TRANSPORT SCOLAIRE	24
PROGRAMME DES PETITS DÉJEUNERS	25
COMMUNICATIONS	25

MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION

Depuis juin les équipes du CEPEO travaillent à la préparation de la rentrée scolaire pour tous nos élèves, nos apprenants et nos membres du personnel, et ce, en conformité avec les consignes des autorités gouvernementales et en santé publique.

Comme la santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel demeurent notre priorité, les équipes-école mettront en place toute une série de mesures visant à réduire les risques de propagation du virus (par exemple, un horaire régulier de lavage des mains, le port du masque, la distanciation physique, un nettoyage accru et la mise en place de cohortes d'élèves). Vous pouvez prendre connaissance de ces mesures dans le [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#) du gouvernement provincial de l'Ontario.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les écoles et les conseils scolaires pourraient avoir à adopter assez rapidement un fonctionnement alternatif à tout moment pendant l'année scolaire selon la situation en matière de santé publique. Les équipes du CEPEO sont mobilisées afin que des plans concrets soient en place, le cas échéant.

Le présent guide s'appuie sur cinq principes directeurs :

1. La santé et sécurité des élèves et des employés;
2. Le bien-être et la santé mentale des élèves et des employés;
3. La continuité de l'apprentissage et de l'enseignement;
4. La conformité aux lignes directrices du ministère de l'Éducation;
5. La conformité aux directives et aux recommandations des autorités en santé publique.

Les mesures énoncées dans ce guide sont sujettes à changement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes des autorités de santé publique. Nous vous demandons donc de consulter régulièrement la page Web cepeo.on.ca/retouralecole, nos comptes de médias sociaux et vos courriels, afin d'être au courant des plus récents développements. Des ressources complémentaires à ce guide seront également disponibles [sur le site Web du CEPEO](#).

NOTE : Les mises à jour les plus récentes au guide sont mises en surbrillance afin de vous permettre de facilement repérer les changements et précisions.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

MODALITÉS GÉNÉRALES

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, les parents, tuteurs et tutrices peuvent choisir le mode de fréquentation scolaire (présentiel ou virtuel) qui leur convient le mieux. Une application développée sur le [Portail des parents](#) permettra aux parents, tuteurs et tutrices de nous communiquer leur choix de mode de fréquentation scolaire à compter du 13 août 2020 et jusqu'au 19 août. Pour toutes les inscriptions reçues après le 19 août 2020, l'administration scolaire considérera la présence de votre enfant à l'école en personne.

Pour ceux qui choisissent de ne pas envoyer leur enfant en présentiel à l'école, les élèves pourront suivre à 100 % le Programme d'apprentissage virtuel des écoles du CEPEO (PAVÉ).

Certains élèves peuvent présenter un risque accru d'effets indésirables dus aux infections à la COVID-19 en raison d'affections médicales sous-jacentes telles que des états immunodéprimés ou des affections médicales chroniques, comme des troubles cardiaques et des maladies respiratoires. Les élèves présentant des affections sous-jacentes peuvent aller à l'école; cette décision sera prise par les parents en collaboration avec le médecin soignant de l'enfant.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<p>Dans son plan, le gouvernement de l'Ontario prévoit un retour à temps complet pour les élèves de la maternelle à la 8e année. Nous tenons à préciser que cela prévaut également pour tous nos élèves de 7e et 8e année, qu'ils soient dans une école élémentaire ou secondaire.</p> <p>Les heures de classe régulières des écoles s'appliqueront. Le fonctionnement et la routine quotidienne de la classe vous seront partagés par votre école.</p> <p>Les ratios systémiques suivants seront respectés pour les cohortes à l'élémentaire, conformément aux normes prescrites par la <i>Loi sur l'Éducation de l'Ontario</i> :</p> <p>Maternelle et Jardin : 15 élèves et moins pour 1 enseignant ou 15 élèves et plus jusqu'à une moyenne de 26 élèves pour 1 enseignant-e</p>	<p>Le ministère de l'Éducation a précisé que le CEPEO faisait partie d'une liste de 24 conseils scolaires dont les élèves de la 9e à la 12e année iraient à l'école 50% du temps selon un horaire déterminé. Ce modèle de fréquentation scolaire prévoit des cohortes limitées à environ 15 élèves par classe et nécessite l'adoption d'un horaire en rotation pour chaque groupe d'élèves. Une demande de dérogation a été soumise et acceptée par le ministère de l'Éducation pour les écoles secondaires suivantes, lesquelles pourront reprendre les cours à 100 % du temps dès la rentrée :</p> <ul style="list-style-type: none">• é.é.s.p. L'Équinoxe• é.s.p. Académie de la Seigneurie• é.s.p. Barrhaven• é.s.p. L'Alternative• é.s.p. L'Héritage• é.s.p. Le Sommet

et 1 éducateur-trice de la petite enfance

1ère à 3e année : Moyenne de 20 élèves pour 1 enseignant-e

4e à 8e année : Moyenne de 24.5 élèves pour 1 enseignant-e

- é.s.p. Mille-Îles
- é.s.p. Marc-Garneau.

Veillez noter que cette approbation est basée sur l'état actuel de la pandémie et que le CEPEO doit toujours suivre les directives des autorités de santé publique.

Cinq de nos écoles secondaires seront sujettes à un horaire en alternance de fréquentation en présentiel / virtuel , en raison des effectifs, soit :

- é.s.p. Gisèle-Lalonde
- é.s.p. De La Salle
- é.s.p. Louis-Riel
- é.s.p. Omer-Deslauriers
- é.é.s.p. Maurice-Lapointe (élèves de 9e à 12e)

C'est donc dire que les élèves de ces quatre écoles fréquenteront jusqu'à nouvel ordre l'école à 50 % du temps. Les élèves fréquenteront l'école en alternance, selon la cohorte dans laquelle ils seront placés, [en suivant ce calendrier](#). Ils seront à l'école pour de pleines journées, selon l'horaire habituel de l'école, un jour sur deux. L'identification des cohortes sera disponible sur le [Portail des parents](#) le 24 août.

CALENDRIERS SCOLAIRES

- Le ministère de l'Éducation a approuvé les calendriers scolaires proposés par le CEPEO pour l'année scolaire 2020-2021.
- Le Ministère offre la possibilité aux conseils scolaires d'effectuer une reprise graduelle, à l'intérieur de ce calendrier scolaire.
- Les écoles du CEPEO reprendront les cours graduellement, entre le 3 et le 9 septembre, afin d'offrir un accueil sécuritaire et bienveillant pour les élèves et les membres du personnel. **L'école de votre enfant communiquera la date de début prévue pour votre enfant dans les prochains jours.**

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
Vous pouvez consulter le calendrier élémentaire en suivant ce lien .	Vous pouvez consulter le calendrier secondaire applicable à la majorité des écoles secondaires en suivant ce lien .

Le calendrier applicable aux écoles secondaires à fréquentation à 50 %, soit les écoles secondaires Gisèle-Lalonde, De La Salle, Louis-Riel, Maurice-Lapointe et Omer-Deslauriers, est disponible [en suivant ce lien](#).

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)

Le Programme d'apprentissage virtuel des écoles (P.A.V.É) du CEPEO constitue la prestation de services éducatifs à l'intention des élèves inscrits dans les écoles du CEPEO, de la maternelle à la 12e année, dont les parents ont fait le choix de les garder à la maison pour une partie ou la totalité de l'année scolaire 2020-2021.

- Un responsable du programme communiquera avec vous lorsque votre enfant sera assigné à un membre du personnel en classe virtuelle. Le personnel enseignant communiquera les attentes en ce qui a trait à la fréquentation scolaire et aux tâches d'apprentissage.
- La rentrée échelonnée pour les élèves de maternelle et de jardin se fera entre le 8 septembre et le 11 septembre. L'enseignant(e) titulaire de votre enfant communiquera avec vous afin de vous confirmer la date du début des classes.
- La rentrée pour les élèves de 1ère à la 8e année est le 8 septembre.
- Pour les élèves de 9e à la 12e année, la semaine du 8 au 11 septembre, sera consacrée à l'orientation des élèves.
- Le personnel enseignant attiré au P.A.V.É. sera disponible pendant la journée scolaire pour appuyer et encadrer les élèves, à l'exception des temps de pauses et du dîner.
- L'enseignement se fera selon les modes synchrones et asynchrones :
 - **Apprentissage synchrone*** : Apprentissage qui se déroule en temps réel. L'apprentissage synchrone implique l'utilisation de textes, de vidéos ou de la communication vocale d'une manière qui permet au personnel enseignant et à d'autres membres de l'équipe de l'école ou du conseil scolaire d'enseigner aux élèves et d'établir avec eux un contact en temps réel.
 - **Apprentissage asynchrone** : Apprentissage qui n'est pas offert en temps réel. Dans le cadre de l'apprentissage asynchrone, les élèves peuvent être appelés à regarder des leçons sur vidéo préenregistrées, à accomplir des tâches ou à participer à des groupes de discussion en ligne.
- Les élèves devront avoir accès à un outil informatique (Chromebook, tablette, ordinateur portable) avec caméra et micro et une connexion internet. Le Conseil va identifier les besoins et s'assurer que les élèves aient accès à l'équipement.

- Les exigences complètes du ministère de l'Éducation de l'Ontario en matière d'apprentissage virtuel, lesquelles le CEPEO est tenu de respecter, sont disponibles [en suivant ce lien](#).

* Une demande d'exemption à l'apprentissage synchrone peut être présentée par les parents ou par les élèves de 18 ans ou plus, et par les élèves de 16 ou 17 ans qui se sont soustraits à l'autorité parentale, quelque soit le niveau, l'école ou le programme fréquenté, en complétant le formulaire prévu à cette fin ([suivre ce lien](#)). Pour toutes questions relatives au processus d'exemption, veuillez communiquer avec nous à l'adresse inscription-pave@cepeo.on.ca.

- Nous vous invitons à prendre connaissance des horaires types pour les différents paliers [en cliquant sur ce lien](#). Ces horaires respectent les exigences du ministère de l'Éducation. L'enseignant-titulaire de votre enfant vous communiquera tous les détails prochainement.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> • Le ratio enseignant-e/élèves au palier élémentaire s'apparentera à celui d'une école élémentaire conventionnelle. • L'éventail complet du curriculum au palier élémentaire sera offert, y compris le nouveau programme-cadre de mathématiques de la 1re à la 8e année. • Pour les élèves de la maternelle à la 6e année, les parents devront veiller : <ul style="list-style-type: none"> ○ à ce qu'un adulte s'assure que l'élève soit branché virtuellement selon l'horaire scolaire qui lui sera communiqué et soit accompagné pendant la journée. ○ à ce qu'un adulte soit à proximité des élèves de l'élémentaire pour toute urgence car le personnel enseignant en ligne ne sera pas en mesure de superviser et d'intervenir si l'élève fait face à une situation d'urgence à la maison. • Période minimale pendant laquelle les élèves obtiendront un apprentissage synchrone à tous les jours, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maternelle et jardin : 180 minutes ○ 1ère à 3e année : 225 minutes ○ 4e à 8e année : 225 minutes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ratio enseignant-e/élèves au palier secondaire sera d'un-e enseignant-e pour un maximum de 30 élèves par cours. • Les élèves de la 7e à la 12e année sont plus autonomes. Toutefois, les parents demeurent un appui essentiel pour veiller à ce que leurs enfants soient assidus aux cours. • L'ensemble des cours offerts au palier secondaire correspondront aux matières obligatoires selon le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ces derniers seront offerts en fonction de la demande, tout comme cela est le cas dans le cadre d'une école conventionnelle. • Au palier secondaire, les élèves participeront à des programmes d'apprentissage synchrone avec leur enseignant (par matière) et asynchrone (travail indépendant ou travaux d'équipe liés au curriculum, études personnelles et périodes d'appui) pendant leur journée de classe. En dehors de l'horaire prescrit par le P.A.V.É., les élèves auront la possibilité de s'inscrire à un cours du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) en suivant les modalités prescrites par ce dernier. • Période minimale pendant laquelle les élèves obtiendront un apprentissage synchrone à tous les jours, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation :

<ul style="list-style-type: none"> • Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la journée d'école. Par exemple, un enfant de la maternelle et du jardin d'enfants pourrait participer à un exercice de présentation de 10 minutes avec sa classe entière en début de journée, ainsi qu'à une combinaison de sessions pour la classe entière ou en petits groupes à différents moments de la journée, de même qu'à un exercice de clôture de 10 minutes en fin de journée avec la classe entière. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 9e à 12e année : La durée la plus élevée : 60 minutes pour chaque période de cours de 75 minutes ou 225 minutes par jour pour un horaire de cours complet
--	--

CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Si en cours d'année, un parent souhaite changer le mode de fréquentation scolaire de son enfant (par exemple, du mode virtuel au mode présentiel), il sera possible de le faire en informant l'école de votre enfant et selon les modalités qui suivent :

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> • Il vous faudra prévoir un délai jusqu'à 12 semaines pour que s'effectue le changement du mode virtuel au mode présentiel ou du mode présentiel ou mode virtuel afin de faciliter l'intégration d'un nouvel élève à une cohorte de manière sécuritaire et permettre de faire une analyse de son cheminement d'apprentissage. Les équipes du CEPEO mettront tout en oeuvre pour permettre une transition plus rapide, s'il est possible de le faire. Entre-temps, votre enfant devra rester dans le mode de fréquentation choisi initialement. • Nous vous rappelons que vous aurez l'option de changer de mode de fréquentation en cours d'année. Au palier élémentaire, le délai entre le moment où sera effectuée la demande et la mise en application du changement peut aller jusqu'à 12 semaines, afin que faciliter l'intégration d'un nouvel élève à une cohorte et permettre de faire une analyse du cheminement d'apprentissage de l'élève. <u>Il importe de préciser que les équipes du CEPEO mettront tout</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le changement de mode de fréquentation scolaire pourra se faire après que les élèves aient complété un demi-semestre (quadrimestre). Chaque semestre de l'année scolaire sera en effet divisé en deux. L'élève devra donc avoir complété un demi-semestre avant de pouvoir changer de mode de fréquentation. <ul style="list-style-type: none"> ○ Semestre 1 du 31 août 2020 au 6 novembre 2020 ○ Semestre 2 du 9 novembre 2020 au 29 janvier 2021 ○ Semestre 3 du 1 février 2021 au 16 avril 2021 ○ Semestre 4 du 19 avril 2021 au 25 juin 2021

en oeuvre pour permettre une transition plus rapide, s'il est possible de le faire.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Lorsqu'un élève est inscrit après le 3 septembre 2020, il est important qu'il puisse débiter le plus rapidement possible. Ceci étant dit, il peut être complexe d'affecter l'élève à une cohorte étant donné les mesures de santé et sécurité en place. La direction dispose donc d'un délai jusqu'à 12 semaines pour accueillir l'élève à l'école pour sa première journée de fréquentation. Les équipes du CEPEO mettront tout en oeuvre pour permettre une transition plus rapide, s'il est possible de le faire sans compromettre la sécurité des élèves, de leurs familles et des membres du personnel.

Il importe de noter que l'organisation du transport pourrait prendre jusqu'à 10 jours ouvrables. Le cas échéant, le parent devra assumer la responsabilité du transport entretemps. Les Consortiums de transport feront tout effort pour desservir le plus rapidement possible les familles.

Le parent devra également indiquer sa préférence pour l'enseignement en présentiel ou à distance.

ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

CLASSES SYSTÉMIQUES

- Les élèves des classes systémiques fréquenteront l'école à temps plein au palier élémentaire et secondaire.
- Une période de transition est prévue pour les élèves qui participent aux classes distinctes à la fin août. Le personnel accompagnera l'élève afin de lui permettre de se familiariser avec le personnel, les locaux et les routines. Les mesures de distanciation physique et port du masque seront mises en place et revues avec les élèves afin de les familiariser avec ces mesures de santé et sécurité. La direction de l'école communiquera avec les parents pour plus de détails.
- L'accès à la salle sensorielle sera limité à un élève à la fois. L'élève aura son propre bac de matériel sensoriel.
- Une couleur sera assignée à chacun des élèves. Chaque élève aura une couleur qui lui sera assignée (p.ex., par un dossard, une affiche de couleurs avec la photo de l'élève). Cette couleur serait utilisée pour identifier son espace de travail autonome, son matériel, sa tour de travail, ses bacs.
- Un local où l'on peut accompagner et superviser l'élève sera prévu en cas de situation d'auto-régulation difficile. Le local sera nettoyé après usage.

- Un espace sera créé dans la classe où les élèves peuvent aller bouger, un à la fois (p. ex., une bicyclette stationnaire, un trampoline, une soucoupe qu'on tourne). L'équipement sera désinfecté entre chaque usage.

APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI

La mise en place et l'appui continuera d'être offert selon les stratégies indiquées dans le plan d'enseignement individualisé (PEI). Des stratégies pourraient avoir à être adaptées en mode virtuel.

NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE

Pour assurer une sécurité maximale, les écoles adopteront une approche avec des mesures multiples « superposées », afin de limiter le risque de propagation de la COVID-19 en respectant toutes les consignes prescrites par les autorités gouvernementales et de santé publique.

SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Le personnel enseignant enseignera aux élèves, dans un langage adapté à leur âge, à repérer les signes et les symptômes de la COVID-19 et les invitera à s'adresser immédiatement à un membre du personnel s'ils présentent l'un de ces symptômes.

HYGIÈNE DES MAINS

L'hygiène des mains consiste au lavage ou à la désinfection des mains pour enlever ou éliminer le virus.

- Le savon et l'eau seront privilégiés puisqu'il s'agit de la méthode la plus efficace.
- Le désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) d'au moins 60% sera rendu disponible dans les endroits ou les contextes où le lavage des mains est difficile. Le DMBA peut être utilisé par des enfants.
- Des bouteilles pour désinfection des mains seront installées à toutes les portes d'entrée de l'école ainsi que dans les portatives et dans tous les locaux des écoles et autres lieux de travail.
- L'hygiène des mains sera pratiquée systématiquement :
 - en arrivant à l'école le matin;
 - avant d'entrer en salle de classe, au centre de ressources, au laboratoire d'informatique et au gymnase;
 - en revenant de la récréation ou de l'heure du dîner;
 - avant et après avoir mangé (collation, dîner, etc.);
 - avant et après être allé aux toilettes;

- après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué;
- avant et après l'utilisation de matériel ou surface partagé;
- en quittant l'école en fin de journée.

PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Nous vous encourageons à montrer à votre enfant [comment mettre, porter, et retirer son masque de façon sécuritaire](#) en prévision de la rentrée scolaire. Toutes demandes d'exceptions raisonnables sur l'obligation du port du masque au titre d'une condition médicale devra être adressée à la direction de l'école.

- L'étiquette respiratoire vise à réduire le risque de projeter des gouttelettes susceptibles de contenir le virus directement sur autrui ou sur des surfaces où elles pourraient entrer en contact avec autrui.
- Pour soutenir l'étiquette respiratoire, des poubelles sans contact avec sac (par exemple avec pédale, à panier ouvert) seront facilement accessibles dans tous les locaux et partout où il est utile de le faire dans l'école.
- Tout le personnel des écoles portera un masque et une visière.
- Prévoir au moins trois masques de rechange. Les masques doivent être changés au moins trois fois par jour et/ou après une sortie à l'extérieur, puisque le masque mouillé perd de son efficacité.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque non-médical ou en tissu est fortement recommandé pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants. • Le port du masque non-médical ou en tissu est obligatoire pour les élèves de la 1ère à la 8e année. • Les élèves de la 1ère à la 8e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans les couloirs et en classe et à l'extérieur, lorsque la distanciation physique ne peut être respectée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves de la 9e à la 12e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans les couloirs et en classe et à l'extérieur, lorsque la distanciation physique ne peut être respectée. • Les élèves pourront porter leurs propres masques non médicaux ou en tissu. Des masques non médicaux seront également mis à disposition des élèves.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Les élèves pourront porter leurs propres masques non médicaux ou en tissu. Des masques non médicaux seront également mis à la disposition des élèves. | |
|---|--|

NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES / VENTILATION

- Toutes nos écoles ont mis en place un protocole rigoureux de nettoyage et de mesures d'hygiène. Le nettoyage des espaces aura lieu de façon accrue et les surfaces fréquemment touchées seront nettoyées et désinfectées au moins deux fois par jour et plus fréquemment, au besoin.
- Dans toutes les écoles du CEPEO, les systèmes de ventilation sont vérifiés selon un calendrier d'inspection établi et sont conformes aux normes provinciales. Des entretiens préventifs et des changements de filtres sont fait régulièrement. D'autres mesures, comme l'ouverture des fenêtres et des portes seront privilégiées pour faciliter l'aération. Les salles de toilettes seront fréquemment aérées et la ventilation y sera régulièrement vérifiée.
- Veuillez noter qu'en fonction des éléments probants disponibles, rien n'indique que la COVID-19 peut être transmise par les appareils de conditionnement d'air ou les systèmes de ventilation aux personnes dans d'autres pièces desservies par le même système de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air. Veuillez consulter à cet égard, la fiche de questions-réponses de Santé publique Ottawa ([Suivre le lien](#)).

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

- Six (6) exercices d'évacuation (feu) et deux exercices de confinement (lockdown) auront lieu même pendant la période de pandémie, tel que mandaté par la loi. Les consignes de santé et de sécurité, incluant la distanciation physique, s'appliqueront pendant ces exercices qui seront supervisés par le personnel de l'école.

VISITEURS ET BÉNÉVOLES

- La présence des parents, des tuteurs / tutrices, des invités et de toute autre personne à l'intérieur de l'école sera interdite. Les parents qui devront se présenter à la réception de l'école pour une urgence devront respecter toutes les mesures préventives.
- Les rencontres en vidéo ou par téléphone seront privilégiées pour communiquer avec les parents.
- Aucun bénévole ne sera permis dans l'école.
- Toute personne externe qui devra se rendre sur les lieux devra se soumettre à un auto dépistage, porter le masque et respecter les mesures préventives prévues dans le présent guide.

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

Le CEPEO tient à créer un environnement scolaire qui favorise la santé mentale et le bien-être et qui contribueront à faciliter le retour à l'école de tous les élèves. Les services de soutien en santé mentale continueront d'être offerts aux élèves en besoin, peu importe le modèle de prestation d'enseignement ou de fréquentation scolaire identifié (présentiel ou virtuel).

Des modules de sensibilisation adaptés au niveau scolaire seront offerts aux élèves par les enseignant(e)s à la rentrée.

Des ressources sont également mises à la disposition des élèves et des parents sur le [Portail du CEPEO](#).

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez une urgence en matière de santé mentale ou de dépendance, veuillez vous rendre aux services d'urgence de votre hôpital local ou appelez le 9-1-1. Même en ces temps inhabituels, il est important d'obtenir l'aide immédiate dont vous avez besoin. Il y a des gens prêts et disponibles pour vous aider.

Si vous n'êtes pas certain s'il s'agit d'une urgence ou si vous avez simplement besoin de parler de la situation, contactez Télésanté Ontario au 1-866-797-0000, ou la ligne de crise pour enfants et adolescents de votre région.

Les enfants et les jeunes peuvent parler à un conseiller 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en communiquant avec Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868 ou en envoyant le message texto PARLER au 686868.

DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19

DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

Nous demandons votre aide, parents, tuteurs et tutrices, afin de vérifier l'état de santé de vos enfants de façon quotidienne. Les élèves qui manifestent des symptômes à la maison **doivent rester à la maison - c'est une des meilleures mesures de prévention de propagation du virus**. Les parents, tuteurs et tutrices doivent aviser rapidement la direction de l'école ainsi que le bureau de la santé publique de leur région et suivre les recommandations des autorités de santé publique.

Les parents et tuteurs/tutrices doivent effectuer le dépistage de leur enfant À TOUS LES JOURS avant l'arrivée à l'école en complétant l'auto-évaluation disponible sur le site du gouvernement de l'Ontario ([français](#)) ([anglais](#)).

CAS DE SIGNES OU DE SYMPTÔMES, DE CAS CONFIRMÉ OU DE CAS SOUPÇONNÉ DE LA COVID-19

- Nous vous encourageons à prendre connaissance des [directives du gouvernement provincial](#) pour la gestion des cas de COVID-19 dans les écoles ainsi que le nouveau site web du gouvernement sur les cas de COVID-19 dans les écoles et les services de garde. Les données y sont mises à jour quotidiennement. Vous pouvez en prendre connaissance en [cliquant sur ce lien](#).
- Soyez assurés que le bien-être et la sécurité des élèves et des membres du personnel demeurent notre priorité. Toutes nos écoles suivent rigoureusement les consignes des autorités gouvernementales et en santé publique. Vous trouverez plus d'informations sur nos protocoles sur notre site web .
- **Nous vous rappelons l'importance de garder votre enfant à la maison s'il est malade. Garder son enfant à la maison s'il est malade est un moyen important pour réduire la propagation de la COVID-19. Votre collaboration à ce chapitre est essentielle.**
- Nous vous invitons à prendre connaissance de [cette fiche d'information](#) sur les étapes à suivre et le protocole de gestion des cas soupçonnés et confirmés de la COVID-19.

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES

- Des espaces seront identifiés pour accueillir les élèves à l'aide de repères visuels, de points et de flèches.
- Des espaces de désinfection des mains seront prévues à chaque entrée.
- Une entrée et une sortie échelonnées des cohortes sera prévue et coordonnée par le personnel de l'école.
- Des personnes responsables seront présentes au débarcadère d'autobus pour assurer la surveillance de tous les groupes d'élèves.
- Les élèves qui accusent un retard doivent passer par la porte principale à laquelle est attitrée un surveillant et une station de désinfection des mains.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> • À son entrée à l'école, l'élève devra porter un masque non-médical ou en tissu (4e à 8e année), se désinfecter les mains, respecter la signalisation de couloirs et la distanciation physique avec les élèves en se rendant à sa salle de classe. • Au moment de l'entrée dans l'école, accompagnés d'un membre du personnel, tous les élèves doivent se diriger directement à leur salle de classe. • En fin de journée, une sortie des classes en cascade aura lieu afin de permettre une circulation fluide dans les corridors, les escaliers et aux autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des voies d'accès seront assignées aux différents niveaux scolaires pour l'entrée et la sortie des classes. • À son entrée à l'école, l'élève devra porter un masque non-médical ou en tissu, se désinfecter les mains, respecter la signalisation de couloirs et la distanciation physique avec les élèves en se rendant à sa salle de classe. • Un lieu pour les élèves qui ont une période d'étude sera prévu. • Une sortie des classes en cascade aura lieu à l'heure du midi et à la fin de la journée de sorte à permettre une circulation fluide dans les corridors, les escaliers et aux autobus.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- Les groupes se verront assigner différentes portes d'entrée et de sortie pour l'entrée et la sortie des classes.
- Dans la mesure du possible, certains niveaux seront limités à certaines zones (ou étages) de l'école.
- Les corridors et escaliers seront identifiés pour une circulation dans un seul sens (sens unique) dans la mesure du possible.
- Des repères visuels/physiques, comme du ruban adhésif sur le sol ou les trottoirs et des panneaux/affiches sur les murs, seront placés afin de maintenir les distances appropriées dans les rangs/files d'attente.
- L'accès aux casiers sera interdit jusqu'à nouvel ordre.
- Les déplacements des classes se feront en évitant les contacts entre les différentes cohortes.

FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS

- Dans la mesure du possible, seules les fontaines d'eau automatiques (aucun bouton à peser) seront accessibles pour remplir les bouteilles d'eau.

- Dans le cas des classes ayant une toilette individuelle, un protocole prévu pour le nettoyage des salles de toilette devra être respecté, sans quoi l'usage sera interdit.
- L'ascenseur ne sera utilisé que par une seule personne à la fois, à moins de circonstances particulières. Si un adulte accompagne un élève dans l'ascenseur, le port du masque est obligatoire pour l'adulte et l'élève (de 4e année et plus), sauf par exception autorisée.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> • Un horaire d'accès aux salles de toilette sera établi de sorte à minimiser le nombre de groupes ayant accès à chacune des salles de toilette et limiter les déplacements dans les couloirs. Un lavabo et un urinoir sur deux seront bloqués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des salles de toilette seront désignées par niveau d'études. Un lavabo et un urinoir sur deux seront bloqués.

AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE

- La quantité de meubles et de mobilier non essentiel sera réduit.
- Les classes à effectifs plus élevés seront déplacées dans des espaces plus grands, si possible.
- Les tapis de style carpepe seront enlevés.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> • Les aires d'apprentissage en maternelle-jardin seront réaménagées et le nombre d'enfants dans chaque aire d'apprentissage sera limité afin de permettre la distanciation. • Tous les items d'apprentissage composés de tissus tels que toutous, marionnettes, déguisements seront retirés de la salle de classe. • Des repères visuels pour favoriser la distanciation et des panneaux directionnels favorisant une circulation qui permet la distanciation seront installés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le mobilier des classes sera placé en rangs droits et tous dans la même direction, en établissant la distanciation entre chaque place ou les tables de collaboration occupées par un seul élève. • Le déplacement des élèves en classe sera minimisé.

MATÉRIEL SCOLAIRE ET EFFETS PERSONNELS

- Le matériel pédagogique utilisé par le personnel ne sera pas partagé aux élèves.
- Les stratégies d'enseignement minimiseront la distribution de feuilles de papier.
- Le travail de collaboration continuera à être favorisé entre les élèves, tout en respectant la distanciation requise.
- Des Chromebook distribués à partir de chariots partagés seront utilisés par un seul élève tout au long de la journée. À la fin de la journée, chaque Chromebook sera désinfecté en prévision du lendemain.
- L'équipement spécialisé individuel attribué à un élève pourra être utilisé uniquement par cet élève en salle de classe et à la maison.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none">• Le matériel de chaque élève sera rangé dans un contenant sur le pupitre ou la table de l'élève; aucun partage de matériel n'est permis.• Les effets personnels tels que les sacs à dos doivent être étiquetés et rangés séparément.• Les élèves devront apporter une boîte de mouchoirs individuelle afin d'éviter tant les déplacements des élèves que la distribution à partir d'une boîte manipulée par plusieurs personnes.• Les élèves devront apporter leur matériel personnel avec eux chaque matin et le rapporter à la fin de la journée (sac à dos et boîte à dîner).	<ul style="list-style-type: none">• Tout le matériel scolaire quotidien de l'élève (crayon, efface, règle, etc) doit être individuel, incluant les manuels de classe, les calculatrices, etc.• Les effets personnels des élèves doivent être minimes et gardés à proximité de leur pupitre ou table.• L'élève peut apporter son outil numérique à l'école afin de prévoir, entre autres, les informations requises pour la journée d'apprentissage à la maison, en mode virtuel.• L'utilisation d'objets communs sera limitée dans la mesure du possible, à moins de les nettoyer après chaque utilisation; l'hygiène des mains avant et après l'utilisation sera pratiquée.

JEU EXTÉRIEUR ET COUR DE RÉCRÉATION

- Les enfants devront demeurer dans un espace de jeu avec les enfants qui font partie de leur cohorte.

- Chaque classe restera avec sa cohorte lors des récréations. Il n'y aura pas de mixité des classes.
- Les récréations seront échelonnées afin de limiter le nombre d'élèves dans les zones de jeu.
- Les structures de jeu ou autres structures extérieures, incluant les structures naturelles, seront fermées.
- Les jeux exigeant un niveau de contact physique élevé sont interdits à moins d'instaurer des modifications pour éloigner les élèves les uns des autres (par exemple, basketball, soccer).

PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN

- Les couvertures seront permises mais devront être conservées dans le sac à dos et utilisées seulement pendant le repos.
- Aucun jouet de la maison ne sera permis.
- Si l'espace est limité, les enfants se placeront pied-tête ou pied-pied.

HEURE DU DÎNER

- Une bonne hygiène des mains avant et après les repas et les collations sera pratiquée.
- Après avoir mangé, chaque élève doit, dans la mesure du possible, nettoyer son pupitre et/ou sa table. Le membre du personnel vaporise l'eau (avec nettoyant approuvé selon les normes de santé) sur chacun des pupitres, l'élève essuie l'eau avec du papier brun. Ceci doit être fait individuellement par chaque élève (un élève ne nettoie pas l'espace d'un autre.)
- Le partage de nourriture / des breuvage est interdit. Les élèves devront apporter leur repas froid ou en thermos de la maison et à la fin du repas placer leurs déchets dans leur boîte à dîner pour le retour à la maison.
- Aucun repas chaud (incluant dîners-pizza, etc.) ne sera commandé par l'école. La livraison de nourriture à l'école commandée par les élèves est interdite.
- L'usage des fours micro-ondes est interdit.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)

PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Autant que possible, il est recommandé que les élèves de l'élémentaire dînent à l'école afin de réduire les déplacements et les contacts avec l'extérieur au courant de la journée scolaire. Un registre sera tenu pour les élèves qui dînent à la maison. Un 2e auto dépistage devra être fait par le parent pour son enfant avant son retour à l'école. • Les élèves devront manger dans leurs salles de classe avec les membres de leur cohorte, au pupitre ou à la table qui leur est assigné. • Chaque élève devra apporter sa propre bouteille d'eau et boîte à dîner étiquetées qu'il conservera avec lui sans les partager. <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre les aliments dans une boîte à dîner. Idéalement, la nettoyer à l'eau savonneuse tous les soirs et la laisser sécher à l'air libre. ○ Bien nettoyer et préparer les fruits et légumes à la maison afin d'éviter que l'élève ait à le faire à l'école; • Le service de distribution de berlingots de lait n'aura pas lieu. | <ul style="list-style-type: none"> • La salle de la cafétéria peut demeurer accessible. Des zones seront créées et attribuées à chaque cohorte d'élèves afin de réduire au minimum la mixité des cohortes. • Les services alimentaires assurés par des tiers seront fournis de manière à ce que les élèves qui souhaitent y participer puissent le faire, en privilégiant la formule « à emporter ». • L'usage des machines distributrices est interdit. |
|--|---|

UTILISATION DES LOCAUX SPÉCIALISÉS

GYMNASE

- Les cours d'éducation physique à l'extérieur seront privilégiés et le gymnase ne sera utilisé que lorsque des mesures de maintien de la distanciation physique pourront être suivies.
- L'utilisation de matériel partagé sera limitée et l'hygiène des mains requise avant et après le partage de matériel.

PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)

- Le nombre de personnes présentes dans les vestiaires sera limité par le personnel.

- Les plages horaires d'arrivée et de départ seront échelonnées.
- Certains espaces pour prendre des douches seront fermés et le nombre de personnes présentes limité par le personnel.
- Le nettoyage quotidien des locaux sera assuré.

CENTRE DE RESSOURCES (BIBLIOTHÈQUE)

- Une station de désinfection des mains sera installée à l'entrée du centre de ressources.
- L'aménagement du mobilier permettra le respect des critères de distanciation physique et des pastilles seront installées au sol devant le comptoir de prêt pour respecter la distanciation.
- Le centre de ressources n'accueillera pas des élèves ou des groupes pour des périodes de lecture ou des sessions de travail.
- Les élèves ne pourront pas manipuler les livres dans les rayons et le prêt des ressources sera effectué sans contact.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque salle de classe, le technicien de bibliothèque sélectionnera des livres et un bac sera livré en salle de classe. Le retour des livres se fera par l'entremise des bacs. Un délai de 72 heures sans manipulation sera respecté avant la remise en circulation des livres retournés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre de ressources pourra accueillir des élèves en périodes d'études. • Les demandes de prêt devront être effectuées par courriel au technicien de bibliothèque. La cueillette du livre se fera au comptoir du prêt selon des plages-horaire désignées par l'école. • Le retour des livres se fera par l'entremise d'une chute à livres ou d'un bac clairement identifié et disposé à l'intérieur de la bibliothèque, le plus près possible de l'entrée. Le bac devra identifier la date du jour et sera placé en isolement en fin de journée pour un délai sans manipulation de 72 heures.

SALLE DE MUSIQUE

- La plupart des exigences globales concernant le domaine d'étude « Musique » peuvent être satisfaites sans utiliser d'instruments dans le

programme-cadre d'éducation artistique des paliers élémentaire et secondaire.

- Une variété d'options de prestation est envisagée pour répondre aux exigences globales du programme-cadre en matière de musique, dans le respect du maintien de la distance physique, un enseignement en personne et un enseignement comportant des possibilités de performances créatives à moindre risque ou un enseignement en personne et sans interprétation en direct.
- Le chant et les pratiques de chorale ne seront pas permis (sauf pour des pratiques en mode virtuel).
- Les instruments à vent ne seront pas permis (sauf pour des pratiques en mode virtuel).

COURS D'ALIMENTATION

- La préparation d'aliments sera permise dans le cadre pédagogique; par contre, la composante théorique sera privilégiée en présentiel; les pratiques de préparation seront encouragées à la maison en format virtuel.
- Les repas en commun et les services de repas ne seront pas permis.
- L'hygiène des mains sera pratiquée en tout temps avant, pendant et après la préparation des aliments.

LABORATOIRE DE SCIENCE

- Un seul élève sera prévu par table, par comptoir ou par poste.
- Un seul laboratoire sera désigné pour les expériences afin de permettre le nettoyage et le temps de montage.
- Tout le matériel utilisé pendant l'expérience sera laissé en place à la fin de l'expérience pour le nettoyage et la désinfection qui seront effectués par le technicien en laboratoire.
- Les sarraus seront lavés à l'eau chaude entre chaque usage par différents élèves.
- Les gants remis aux élèves seront jetables.
- Les lunettes de sécurité seront fournies aux élèves ou stérilisées entre chaque usage par différents élèves.

ATELIER SPÉCIALISÉ (CONSTRUCTION, MÉCANIQUE, ETC.)

- L'élève utilisera le matériel scolaire et l'équipement de protection qui lui a été attribué (par exemple, ruban à mesurer, crayon, masque ou

lunettes).

- Le matériel scolaire et l'équipement de protection devront être désinfectés entre l'utilisation par chaque élève.
- Pour les machines qui sont utilisées par tout le groupe, l'hygiène des mains avant et après l'utilisation sera pratiquée et la machinerie désinfectée après utilisation.
- En plus des règles de comportements sécuritaires en atelier habituellement présentées aux élèves, le personnel enseignant présentera les nouvelles règles particulières en lien avec la COVID-19 selon les normes prescrites par les autorités de santé publique.

RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Les activités suivantes seront annulées ou suspendues jusqu'à nouvel ordre :

- Les rassemblements
- Les sorties éducatives
- Les activités sportives parascolaires, incluant avant ou après les heures de classes et les fins de semaine
- Les sports d'équipe, Sports CEPEO
- Les compétitions OFSAA (pour la saison d'automne)
- Les chorales, les harmonies et le chant en personne
- Les instruments à vent

Les activités suivantes seront permises, dans le respect des mesures de sécurité énoncées dans le présent guide :

- Les activités culturelles en format virtuel
- Les chorales, les harmonies, les orchestres et le chant en format virtuel
- Les instruments à vent, en format virtuel

Les activités sportives impliquant un niveau de contact physique élevé (notamment le rugby, le football et la lutte) seront reportées ou modifiées.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none">• À l'élémentaire, les cours de piano privés devront être annulés ou offerts en mode virtuel, à l'extérieur des heures de classe.	<ul style="list-style-type: none">• Au secondaire, lorsqu'il s'agit de cours crédités, les instructeurs des cours privés devront respecter toutes les

mesures de prévention prévues au présent guide. S'il n'est pas possible de respecter toutes les mesures, le cours devra être offert en mode virtuel ou annulé.

CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE

Les programmes avant-après l'école prévoient reprendre leur service dès le 3 septembre. Plus d'informations vous seront envoyées sous peu par votre prestataire de service.

TRANSPORT SCOLAIRE

Nous encourageons les élèves à venir à l'école à pied, en vélo ou par un moyen de transport assuré par leurs parents si cela est possible. Les élèves éligibles au transport scolaire pourront prendre l'autobus.

- Le port du masque sera obligatoire pour les élèves de la maternelle à la 12 année à bord de tous les autobus.
- Le port du masque sera obligatoire pour les chauffeurs.
- Chaque élève devra prendre place au siège qui lui aura été assigné.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa (CTSO) et le Consortium de transport scolaire de l'Est (CTSE) annonceront sous peu d'autres détails.

- Le CTSO communiquera via courriel avec chaque famille afin de confirmer le statut des élèves et de faire connaître les détails habituels liés aux arrêts et aux heures d'embarquement et de débarquement.
- Le CTSE invite les parents à visiter son site Web pour obtenir les détails pertinents.

Pour signaler tout changement au statut de votre enfant, prière de communiquer avec le [CTSO](#) ou le [CTSE](#).

PROGRAMME DES PETITS DÉJEUNERS

Les représentants du Réseau d'Ottawa pour l'éducation (ROPE), à Ottawa, et les partenaires communautaires dans les autres régions prépareront et distribueront la nourriture (des aliments qui nécessitent peu ou pas de manipulation (ex. pommes, bananes, barres granola)) en contenants individuels.

Un nombre restreint de bénévoles sera autorisé pour la distribution des petits déjeuners dans certaines écoles en suivant toutes les consignes sanitaires et de sécurité du guide de Retour à l'école ainsi que le protocole de sécurité de Réseau d'Ottawa pour l'éducation.

COMMUNICATIONS

La gestion du CEPEO et les directions d'école continueront de communiquer avec les parents régulièrement par courriel et par l'entremise des sites Web et médias sociaux.

Le [Portail du CEPEO](#) est mis à jour régulièrement.

Veillez informer par courriel le secrétariat de l'école de tout changement au niveau des coordonnées des personnes contact afin de nous permettre de vous joindre promptement.